

ARRONDISSEMENT  
de Rochefort

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 Juillet 1946

CANTON de ROYAN

46066  
O B J E T :

Créance Tessier

L'an mil neuf cent quarante six, le neuf du mois de Juillet, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr REGAZONI, Charles, Maire, d'après convocations faites le 5

ETAIENT PRESENTS : MM. Regazoni, Charles, Veyssière, Rochedereux, Dassuex, Julien, Madame Parizet, Melle Rikosky P'raudeau, Baudet, Chollet, Chazeau, Conge, Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Arrivé, Grussenmeyer, Savignac, Council, Prot Senelier, Domecq.

EXCUSES : Simon, Thomas, Cousinet, Ollivier

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1934 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

Monsieur CONGE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance et

Monsieur TEXIER Fernand, cultivateur au Maine-Arnaud demande depuis plusieurs mois que la vache qu'il a livrée au ravitaillement les jours qui ont suivi le bombardement lui soit payée.

L'enquête a révélé que la réclamation de Monsieur Tessier est justifiée, que la vache a produit 225 Kg de viande nette estimée alors 40 frs le kilog et que cette viande a été donnée à titre gratuit à la population sinistrée.

LE CONSEIL

estime qu'il y a lieu de mandater ch. XXIV art. 3, au bénéfice de Mr Texier la somme de 9.000 frs représentant le prix de la vache qui lui a été réquisitionnée.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire,

APPROUVÉ  
La Rochelle, le 10 juillet 1946  
Maire



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*